



PROJET D'APPUI AU PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES (DPC-PNUD)

**Analyse institutionnelle des Plates-formes Nationales
Et des organes référents de la
Réduction des Risques de Catastrophes**

Troisième partie : Synthèse des leçons acquises par Pays

Rapport préparé par :

Saholy RAMBININTSAOTRA , consultante

Version Mai 2008

**Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes
Secrétariat de la Stratégie Internationale de la Prévention des Risques de Catastrophes
Programme des Nations Unies pour le Développement- Représentation à Madagascar**

Liste des Acronymes

APIPA	Aménagement du Périmètre Irrigué Plaine d'Antananarivo
BNGRC	Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes
BPPAR	Bureau du Projet de Développement d'Aménagement des Régions
CAH	Cadre d'Action de Hyogo
CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CCS	Comité Communal de Secours
CLS	Comité Local de Secours
CNOUS	Centre National d'opération des Urgences et Secours
CNS	Conseil National de Secours
CNGRC	Conseil National de Gestion des Risques et Catastrophes
CEGRC	Comité Exécutif de Gestion des Risques et Catastrophes
CNSC	Conseil National de Sécurité Civile
CPGU	Conseil Permanent pour la Gestion des Urgences
CRIC	Comité de Réflexion des Intervenants en cas de Catastrophes
CRS	Comité Régional de Secours
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DPC	Direction de la Protection Civile
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
EIMA	Enquêtes Initiales Multi Aléas
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FID	Fonds d'Investissement pour le Développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GRC	Gestion des Risques et Catastrophes
GTZ	Coopération Allemande
IEC	Information Éducation Communication
INSTAT	Institut National de la Statistique
INSTN	Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires
IOGA	Institut et Observatoire de Géophysique d'Antananarivo
MDM	Médecins du Monde
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MININTER	Ministère de l'Intérieur
MINSAN	Ministère de la Santé
MPI	Micro périmètre Irrigué
MSF	Médecins Sans Frontières
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONE	Office National pour l'Environnement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ORSEC	Plan national d'organisation des secours en cas de catastrophes
PAE	Plan d'Action Environnemental
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PNIGRC	Plate-forme nationale des Intervenants sur la gestion des risques et catastrophes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SAP	Système d'Alerte Précoce
SIPC	Stratégie Internationale de prévention de Catastrophes

SNAP	Système National d'Alerte Précoce
SNGRC	Stratégie Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes
SNLCP	Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
SP	Secrétariat Permanent
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
U.S.A.I.D	United States Agency for International Development

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	2
1. INTRODUCTION	6
2. SYNTHÈSE DE LA SITUATION DU SENEGAL	7
2.1. PROBLÉMATIQUE ET CONTEXTE DE LA RRC AU SENEGAL.....	7
2.1.1. <i>Mécanismes et structures institutionnelles de la RRC au Sénégal</i>	8
2.1.2. <i>Les acteurs dans la Réduction des Risques de Catastrophes</i>	9
Les acteurs étatiques.....	9
Les acteurs de la Société Civile et les acteurs internationaux :	9
Les médias.....	9
2.2. LEÇONS A TIRER POUR LA MISE EN PLACE DE LA PLATE-FORME NATIONALE POUR LA RRC AU SENEGAL	9
2.2.1. <i>Synthèse des bonnes pratiques à renforcer</i>	9
- Les visites de prévention	9
- Les études de sécurité.....	10
- La prévention et la lutte contre les inondations	10
- Le renforcement de la sécurité au niveau des plages.....	10
- Les programmes liés à la prévention et la gestion des catastrophes.....	10
2.2.2. <i>Synthèse des difficultés et obstacles à éviter</i>	11
Lourdeur de la réponse due à la multiplicité des Plans ORSEC	11
Incohérence des plans de contingence avec les plans Orsec.....	11
Confusion dans le rôle de leader	11
Le Manque de coordination et la dispersion des efforts	11
L'absence de disposition relative aux règles de financement des dépenses d'intervention	11
L'absence d'une coordination au niveau territorial	11
2.2.3. <i>Propositions d'approche et de processus de mise en place</i>	11
Sur la coordination et la gestion globale du Plan ORSEC.....	11
Adoption d'un texte juridique portant Stratégie de prévention et de gestion des risques	11
Réviser le décret sur la sécurité civile pour être en conformité avec le Cadre d'Action Hyogo	11
3. SYNTHÈSE DE LA SITUATION A MADAGASCAR	12
3.1. PROBLÉMATIQUE ET CONTEXTE DE LA GRC A MADAGASCAR	12
3.1.1. <i>Mécanismes et structures institutionnelles de la GRC à Madagascar</i>	13
3.1.2. <i>Les acteurs dans la gestion des Risques et de Catastrophes</i>	13
Les Agences des Nations Unies	13
Les ONG Nationales actives dans la GRC	13
Les ONG Internationales	13
Les autres Organisations, Bureaux et Offices Gouvernementaux	13
3.2. LEÇONS A TIRER POUR AMELIORER LA PLATE-FORME NATIONALE POUR LA RRC A MADAGASCAR	14
3.2.1. <i>Synthèse des bonnes pratiques à renforcer</i>	14
Le CRIC organe de la Plate-forme nationale de la GRC	14
Le point focal de la Plate-forme nationale pour la GRC	15
Un organe chargé de la Gestion des Risques et Catastrophes	15
3.2.2. <i>Synthèse des difficultés et obstacles à éviter</i>	15
La difficulté d' institutionnalisation du CRIC.....	15
La tendance à la prolifération des institutions.....	15
L'incohérence des actions	15
Activités limitées à des actions de réponse	16
Difficulté sur la révision de la Stratégie nationale relative à la GRC	16
Tendance à des missions de planification sectorielle.....	16
Manque de représentation de certains acteurs dans la GRC.....	16
3.2.3. <i>Propositions de « modèle » pour le renforcement de la plate-forme nationale pour la GRC</i>	17
Organisation et ancrage institutionnel des entités	17
Dispositions financières et comptables.....	18
La mutation du CRIC en PNIGRC	18

4. RECOMMANDATIONS GENERALES POUR L'APPUI AUX PLATES-FORMES NATIONALES POUR LA GRC/RRC	19
4.1. LE SUPPORT A LA MISE EN PLACE DE LA PN RRC/GRC	19
Lien entre OMD et RRC	19
Les approches à appuyer par l'ONU/SIPC	20
4.2. LE RENFORCEMENT DE LA PN POUR LA RRC/GRC EXISTANTE	20
Orientation et processus proposés à Antananarivo	20
Le renforcement du rôle d'organe stratégique	20
L'intégration systématique de la RRC dans les programmes de développement	21
5. CONCLUSION	21

1. INTRODUCTION

Les risques de catastrophes résultent de la confrontation d'une large gamme d'aléas, telles que les effets du changement climatique et l'élévation du niveau de la mer, les dangers de la dégradation environnementale causée par l'homme, l'érosion côtière croissante, les inondations – pour n'en citer que quelques-uns - avec la vulnérabilité des populations. Ces risques et aléas aggravent la vulnérabilité des pays face aux catastrophes et va encore empirer avec les événements extrêmes liés aux changements climatiques¹. Des actions urgentes sont alors indispensables pour réduire les risques de conséquences dévastatrices sur les populations et ses moyens de vivre.

Pour des actions efficaces de réduction des vulnérabilités aux aléas naturels, vulnérabilités qui tendent actuellement à s'accroître, la mise en place des Plates-formes nationales a été recommandée afin de servir de mécanismes de coordination des efforts déployés pour développer la résilience des nations et des collectivités face aux aléas naturels. Les Plates-formes nationales pour la Réduction des Risques de Catastrophes (PN / RRC) sont des forums ou des comités multi intervenants opérant sur la base des principes de l'appropriation nationale et du leadership national du processus de réduction des risques de catastrophes.

A l'heure actuelle 42 Etats ont déclaré au Secrétariat des Nations Unies de la Stratégie Internationale de la Prévention des Risques de Catastrophes (ONU/SIPC) avoir établi leur plates-formes nationales, dont 21 en Afrique. Généralement celles-ci ont à leur tête un point focal désigné officiellement par les autorités du pays pour la mise en application du Cadre d'Action de Hyogo (CAH). Le rôle de point focal est assuré, dans la plupart des cas, par le Département de la Protection Civile qui est rattaché au Ministère de l'Intérieur soit à celui de l'Environnement, de l'Administration Publique, du Développement international ou des Affaires étrangères.

Suite à la requête formulée par les Etats, le Secrétariat de l'ONU/SIPC en sa qualité de point focal du Cadre d'Action de Hyogo, apporte un appui particulier aux autorités nationales en matière de planification, de mise en place ou de renforcement des Plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophes. Avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) le Secrétariat de l'ONU/SIPC a ainsi contribué à la tenue d'ateliers nationaux multi intervenants de préparation de la mise en place de Plates-formes nationales. Le Secrétariat facilite également les échanges entre les Plates-formes nationales et a procédé à la révision et à la traduction d'un document intitulé « Les principes directeurs relatifs aux Plates-formes nationales pour la réduction des risques et catastrophes » et publié un autre document intitulé « *Words into Action* (Traduire les discours en actes) qui est un guide sur la mise en application du Cadre d'Action de Hyogo².

Les PN sont préconisés dans le CAH comme mécanisme de coordination pour la RRC au niveau national et local. Ainsi les Etats sont invités à les mettre en place pour mieux mettre en œuvre les activités clefs du CAH pour la RRC.

Cependant il est constaté que les Plates-formes nationales ne disposent généralement pas des moyens nécessaires pour assumer pleinement les rôles qui leur sont attribués : faire du

¹ On constate ainsi qu'apparaissent, au travers des travaux de préparation de la dixième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (Buenos Aires, décembre 2004) ou de ceux menés lors de la XXVIII Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la "Préparation aux changements climatiques" (Genève, décembre 2003), de quasi-certitudes concernant la hausse de la probabilité des phénomènes catastrophiques pour les décennies à venir.

² Consultable sur les pages web : http://www.unisdr.org/eng/about_isdr/isdr-publications/03-guidelines-np-RRC/eng-guidelines-np-RRC.pdf ; <http://www.unisdr.org/eng/hfadocs/Words-into-action/Words-into-Action-pdf>.

plaidoyer et coordonner les efforts de RRC déployés à l'échelon national notamment l'intégration de la RRC aux plans de développement.

En effet la plupart des Plates-formes nationales existantes continuent à faire face à de multiples défis dont :

- une compréhension insuffisante de la part de leur membres des concepts de base, de la terminologie de la RRC, du Cadre d'Action de Hyogo, des principes directeurs pour les Plates-formes nationales;
- l'absence de capacités nécessaires de facilitation, de coordination et de promotion active;
- l'absence de mécanisme ou de dispositif d'organisation, de fonctionnement et d'intervention clair;
- l'absence de termes de références clairement établis de ces Plates-formes et de leurs membres, constituant généralement un facteur de blocage.

Aussi le Secrétariat de l'ONU/SIPC s'est engagé dans un projet-pilote visant notamment à faire l'analyse approfondie de deux Plates-formes nationales africaines –existantes ou dont la mise en place est prévue- pour identifier les défis et les opportunités au niveau de leur fonctionnement. L'analyse concerne Madagascar et le Sénégal dont les résultats ont fait l'objet des deux premières parties du rapport. Cette troisième et dernière partie est consacrée à la présentation des synthèses sur la situation dans les deux pays et des leçons acquises en terme principalement de bonnes pratiques à renforcer, à adopter et à encourager ainsi que de mauvaises pratiques à éviter, mais également en terme d'approche, de processus et de résolution des problèmes ou obstacles.

2. SYNTHÈSE DE LA SITUATION DU SENEGAL

2.1. Problématique et Contexte de la RRC au Sénégal

Le gouvernement sénégalais a mis en place une stratégie nationale de réduction de la pauvreté dont l'un des axes fondamentaux (Axe 3 du DSRP II) est la protection sociale et la gestion des risques de catastrophes. Cet acte se place dans le cadre des engagements internationaux pour le développement, notamment le «Cadre d'Action de Hyogo pour 2005-2015: *Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes*» adopté par 168 États lors de la deuxième Conférence Mondiale pour la Réduction des Désastres à Kobe, Japon, ainsi que le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg adopté à l'issue du Sommet Mondial pour le Développement Durable du 26 août au 4 septembre 2002.

Dans les options de développement du pays déclinées par le DSRP, la protection sociale et la gestion des risques de catastrophes est une perspective de réponse structurelle aux défis majeurs de croissance et de réduction de la pauvreté et a pour vocation de servir de catalyseur pour la poursuite de différents objectifs nationaux de développement notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement, de la mobilité, de la responsabilisation des acteurs du secteur privé, de la société civile.

Bien que ces risques semblent être difficiles à maîtriser, il est possible d'agir en amont. C'est ainsi que mis à part l'intégration récente des programmes de prévention des risques dans la stratégie nationale de développement, l'Etat du Sénégal au lendemain des indépendances, a déjà initié une politique nationale de protection civile en vue de protéger les populations contre les catastrophes ou dangers pouvant mettre en péril leur vie. Une loi cadrant l'organisation générale de la défense civile a été adoptée en 1964 (loi n° 64-53 du 10 juillet 1964).

2.1.1. Mécanismes et structures institutionnelles de la RRC au Sénégal

Le mécanisme de protection civile initié par l'Etat repose sur un dispositif institutionnel situé au sein du ministère de l'intérieur et appuyé par des instruments juridiques de défense civile. Ce dispositif institutionnel est la Direction de la Protection Civile (DPC). L'organisation de cette Direction est fixée par le décret n° 64-563 du 30 juillet 1964, complété par l'arrêté n° 539/MINT du 12 janvier 1990.

Plus tard, un Comité National de Sécurité Civile a été institué (décret n° 93.1300 du 17 novembre 1993). Ce Comité est chargé d'élaborer la politique d'organisation des secours au plan national et notamment les modes de financement des opérations de secours, de déterminer les priorités d'intervention, de mobiliser les moyens et d'assurer le suivi de l'évolution des sinistres.

A l'heure actuelle, le cadre administratif pour la Plate-forme nationale de RRC est donc le Conseil National de Sécurité Civile (CNSC) et la Direction de la Protection Civile (DPC). Récemment, un projet d'appui à la formulation de la prévention des risques est mis en place au sein de la DPC. Ce projet va servir d'outil technique et de moyen de renforcement des capacités en matière de planification, d'études et de conceptualisation par rapport à la RRC.

Par ailleurs, un plan national d'organisation des secours en cas de catastrophes (ORSEC) et un plan d'urgence pour la gestion de risques spécifiques ont été adoptés pour faire face aux situations d'urgence et à tous types d'évènements majeurs. Il existe trois variantes du plan : le Plan National ORSEC, le Plan Régional ORSEC et le Plan Départemental ORSEC. Le décret n°99-172 du 04 mars 1999 abrogeant et remplaçant le décret n°93-1288 du 17 novembre 1993 adoptant le Plan National d'Organisation des Secours définit les conditions d'élaboration de ce plan. Un décret pris en 1994 consacre officiellement le Plan ORSEC et renferme le dispositif général de la planification de défense et de sécurité civiles. Le décret de 99 définit, d'une manière générale, les différentes institutions de l'Etat qui interviennent dans le plan, le mécanisme de coordination, ainsi que l'organisation générale pour le déclenchement de ce plan, dont le Ministre de l'intérieur est le leader.

Les structures suivantes travaillent dans le cadre des Plans Orsec :

- Comité de gestion des moyens du Plan National ORSEC (chargé de recenser les moyens susceptibles d'être mis en œuvre en cas de catastrophe, leur mis à jour permanente, et leur mobilisation)
- Cellule « Information Relations Publiques » du Plan National Orsec.
- Cellule « Liaisons Transmissions » du Plan National Orsec » (rattachée à l'Etat Major de Commandement du Plan National ORSEC).
- Groupe « Secours et Sauvetage » du Plan National ORSEC (constitué par les Sapeurs Pompiers avec le représentants de la Croix Rouge.)
- Groupe « Santé et Entraide du Plan National ORSEC »(constitué par des personnels de la santé, de la sécurité alimentaire, élu local, et ouvert à toute personne ou institution nécessaire)
- Groupe « Police circulation renseignement du Plan National ORSEC ».
- Groupe « Transports et Travaux » du Plan National ORSEC (pluridisciplinaire et intègre les représentants des CTD et ouvert à toute personne ou institution utile)

Par ailleurs il existe aussi des plans d'urgences pour des accidents plus limités et circonscrits, et des Plan d'Opération Interne (POI) pour les établissements classés et un Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour les collectivités locales ayant dans leur périmètre territorial des installations classés.

Les structures au sein de la DPC comprennent une Division des études et des opérations de défense civile, une Division administrative et financière, un Centre de Formation et de Perfectionnement de la Protection Civile.

Enfin une Commission Supérieure de la Protection Civile (décret n° 99- 158 du 22 février 1999) sert d'organe consultatif à la DPC en matière de défense civile .

2.1.2. Les acteurs dans la Réduction des Risques de Catastrophes

Les acteurs intervenant dans la GRC peuvent être classés en trois groupes.

Les acteurs étatiques

En dehors de la DPC et du Conseil National de Sécurité Civile, les entités suivantes sont impliquées dans les activités de GRC : le Groupement des Sapeurs pompiers - le Centre de Suivi Ecologique, le service de la Météo – la Direction des transports terrestres – le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire – les Comités Régionaux de Sécurité Alimentaire.

Les acteurs de la Société Civile et les acteurs internationaux :

Les entités suivantes jouent un rôle actif au Sénégal dans le domaine de la GRC/RRC :

- OCHA (structure de coordination des Nations Unies jouant un rôle d'interface et de facilitation entre la plate-forme nationale et les partenaires techniques et financiers;
- CONGAD consortium de 178 ONG (nationales et internationales) intervenant dans l'appui aux initiatives de développement à la base;
- ONG locale USE (Union Pour la Solidarité et l'Entraide) intervient dans les zones nord et centre du pays ;
- le Comité National de la Croix Rouge.

Les médias

Il existe une association de communicateurs spécialisés dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

2.2. Leçons à tirer pour la mise en place de la Plate-forme Nationale pour la RRC au Sénégal

2.2.1. Synthèse des bonnes pratiques à renforcer

Dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection civile plusieurs mesures d'intervention font partie des bonnes pratiques à renforcer :

- Les visites de prévention

Régulièrement effectuées par les Commissions Régionales et Auxiliaires de Protection Civile, ces visites ont pour objectif de permettre aux autorités de s'assurer du respect des prescriptions de sécurité. Les termes de référence des Commissions Régionales de Protection Civile portent en général sur les questions suivantes :

- la nature des constructions ;
- l'isolement de l'établissement par rapport aux tiers ;
- les aménagements intérieurs ;
- les façades et dessertes ;
- les dégagements (portes, sorties, couloirs) ;
- la ventilation, le chauffage, la climatisation, l'existence d'un dépôt d'hydrocarbure ;
- les installations électriques et l'éclairage ;
- les risques spéciaux d'accidents et dangers ;
- les problèmes de pollution, d'assainissement et de salubrité ;
- les moyens de secours dont l'établissement s'est doté ;

- les prescriptions formulées à l'endroit de l'établissement pour mieux assurer la sécurité des personnes, la sauvegarde des biens et la conservation de l'environnement.

- Les études de sécurité

Effectuées par la Direction de la Protection Civile sur les projets de construction ou de rénovation d'établissements recevant du public et d'établissements classés, ces études sont une formalité préalable à la délivrance du permis de construire.

- La prévention et la lutte contre les inondations

Des activités préventives ou de secours sont menées par les autorités dans les localités menacées par des risques d'inondation. La Direction de la Protection Civile met à la disposition des commissions régionales ou auxiliaires, les moyens adéquats pour les localités qui ne disposent pas d'ouvrages de collecte et d'évacuation des eaux, ou pour les localités qui éprouvent des difficultés d'assainissement du fait de la vétusté des canaux et de leurs capacités limitées pour l'absorption des eaux usées et pluviales ou encore les localités où habitations construites à proximité des points de passage des cours d'eau, d'anciens lits de marigots où la nappe phréatique affleure.

- Le renforcement de la sécurité au niveau des plages

La Direction de la Protection Civile, en relation avec les Gouverneurs et les Maires a pris les mesures suivantes afin de réduire les risques de noyade au niveau des plages :

- le recensement et le balisage des plages interdites à la baignade ;
- le recrutement de maîtres nageurs sauveteurs, l'achat d'équipements et matériels de sauvetage et de moyens d'alerte ;
- la confection de dépliants et l'organisation d'annonces télévisée pour sensibiliser les populations sur les risques liés à la fréquentation des plages interdites à la baignade;
- la surveillance des plages à forte affluence par la Gendarmerie et de la Police municipale.

- Les programmes liés à la prévention et la gestion des catastrophes

Le Centre de Formation et de Perfectionnement (rattaché à la Direction de la Protection Civile) organise des cours, stages et séminaires au profit des cadres nationaux et ceux de la protection civile des Etats d'Afrique francophone sur les thématiques suivantes:

- la prévention et la gestion des accidents et dangers domestiques
- la prévention des risques technologiques
- la sensibilisation en politique de prévention et de gestion des catastrophes
- la promotion du volontariat dans la protection civile
- l'introduction de l'enseignement de la protection civile à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

La Direction de la Protection Civile édite aussi tous les deux mois une brochure intitulée «Bulletin d'information de la Protection Civile» qui rend compte des activités menées par la Direction et traite de thèmes spécifiques sur les mesures de prévention ou d'atténuation des effets des catastrophes.

Capitalisation de l'expertise en GRC de la DPC

Grâce à sa grande expérience à travers l'exécution des plans ORSEC et des plans de contingence, la DPC peut capitaliser ses atouts pour la mise en place des mécanismes et structures de la GRC.

2.2.2. Synthèse des difficultés et obstacles à éviter

Lourdeur de la réponse due à la multiplicité des Plans ORSEC

La coexistence aussi bien de plusieurs plans que d'intervenants se caractérise par la multiplicité de pouvoirs qu'il convient de mettre en oeuvre, parfois en même temps. En période de crise la multiplicité des plans, leur superposition à des circonscriptions administratives différentes, disposant chacune de compétences particulières (département, région...) peut rendre difficile une mise en œuvre rapide de secours.

Incohérence des plans de contingence avec les plans Orsec

Les collectivités locales, les départements ministériels et les sociétés civiles disposants de plans de contingence doivent veiller à faciliter la mise en cohérence de ceux-ci avec celui du Plan ORSEC de façon à rendre les réponses adaptées et efficaces.

Confusion dans le rôle de leader

L'Etat Major de Commandement, placé sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, ne devrait pas s'immiscer dans les actions opérationnelles, étant donné sa mission de coordination, d'orientation, de suivi et de contrôle.

Le Manque de coordination et la dispersion des efforts

La politique de prévention et de gestion des risques naturels étant nécessairement transversale, la présence d'un grand nombre d'acteurs impliqués est un atout, mais il faut un point focal qui coordonne et évite la dispersion des efforts. Ainsi la désignation officielle d'un point de contact et coordinateur clair/ unique, pour la gestion des risques au niveau du pays est indispensable pour éviter la confusion (Plate-forme nationale GRC /RRC et Point focal) .

L'absence de disposition relative aux règles de financement des dépenses d'intervention

Dans les différents textes il faudra prévoir des dispositions relatives au financement des dépenses d'intervention (ex : modalités de remboursement des dépenses imputables aux opérations engagées par l'Etat, les collectivités territoriales, et les charges supportées par les personnes privées lors des catastrophes). Pour la bonne gouvernance il faudrait aussi de dispositions sur la prise en charge des mesures financières relatives aux besoins immédiats de la population.

L'absence d'une coordination au niveau territorial

Dans le cas où plusieurs entités (personnes publiques et privées) sont présentes en même temps pour faire face à un événement, et qu'une organisation commune de gestion est prévue à cet effet, un représentant doit être désigné de commun accord pour être le correspondant de la DPC.

2.2.3. Propositions d'approche et de processus de mise en place

Sur la coordination et la gestion globale du Plan ORSEC

Il serait souhaitable pour les élus locaux et autres ministères sectoriels de disposer au sein de leur département respectif un correspondant du ministère de l'intérieur qui aurait la responsabilité d'assurer concrètement la coordination. Pour les sociétés civiles et autres, ce correspondant est particulièrement indispensable pour faciliter la coordination de leur Plan de contingence avec celui du Plan ORSEC;

Adoption d'un texte juridique portant Stratégie de prévention et de gestion des risques

En l'absence de texte contraignant l'empiètement de compétences de certains ministères sectoriels domaine crée beaucoup d'inertie même au niveau politique le plus élevé. L'existence d'un cadre juridique permet l'adoption de nouvelles législations, des instruments de planification ou la révision des textes juridiques existants.

Réviser le décret sur la sécurité civile pour être en conformité avec le Cadre d'Action Hyogo

Le Cadre d'Action Hyogo offre une opportunité de la DPC pour réviser le décret de 1994 sur la sécurité civile. La DPC peut se baser sur cet engagement politique international pour

intégrer la gestion des risques majeurs et catastrophes dans Stratégie la nationale de réduction de la pauvreté.

3. SYNTHÈSE DE LA SITUATION A MADAGASCAR

3.1. Problématique et Contexte de la GRC à Madagascar

Compte tenu de sa situation géographique, Madagascar est souvent exposé à de nombreux risques et aléas notamment les cyclones et les tempêtes tropicales, les inondations, la sécheresse, les invasions acridiennes, etc. Cette situation aggrave la vulnérabilité du pays face aux catastrophes et va encore s'empirer avec les phénomènes liés au changement climatique. Les conséquences touchent plusieurs domaines et l'on peut citer notamment :

- la modification des zones agricoles favorisant l'arrivée de nuisibles jusqu'alors inconnus dans les régions concernées (insectes, rongeurs, mammifères) ;
- des problèmes de ressources en eau (inondation dans certaines régions ou sécheresse dans d'autres);
- la transformation des écosystèmes marins par l'élévation du niveau de la mer : el niño, el niña ;
- la dégradation actuelle des ressources naturelles, causées par le « tavy » (les feux de brousse), la production de bois de chauffe, qui affligent déjà la biodiversité de Madagascar.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement malgache, avec l'appui de ses partenaires, notamment le secrétariat des Nations Unies Stratégie Internationale de la Prévention des Risques de Catastrophes (ONU/SIPC) a pris des mesures pour la Gestion des Risques et des Catastrophes (GRC). Ainsi le Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC) a récemment organisé³ un atelier de planification de contingence. Cet atelier a réuni, dans l'esprit de la Réforme Humanitaire, plus de 100 membres du Comité de Réflexion des Intervenants en Catastrophes (CRIC) représentant le Gouvernement (Ministères, Organismes d'état, etc.), le Système des Nations Unies, les ONG, et les bailleurs. Les participants ont mis en commun les leçons apprises pendant la saison cyclonique 2006 – 2007 à savoir :

- 1) renforcer la coordination et la communication et l'information
- 2) développer des méthodologies communes d'évaluation (rapide et approfondie) et d'intervention
- 3) optimiser le processus de levée de fonds et
- 4) renforcer la capacité logistique.

Les participants à l'atelier ont discuté des aléas suivants : cyclones, inondations - sécheresses et crises nutritionnelles, tsunami et tremblements de terre, épidémie et catastrophes industrielles. Les cyclones suivis d'inondations présentant la menace la plus imminente dans les 6 prochains mois, le plan de contingence met l'accent sur ce scénario en particulier. La réponse, coordonnée au niveau central par le BNGRC avec l'appui du CRIC, sera organisée au travers des Groupes Sectoriels suivant : EAU ET ASSAINISSEMENT, NUTRITION ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, SANTE, AGRICULTURE, EDUCATION, ABRIS ET NON VIVRES, LOGISTIQUE, INFORMATION/EDUCATION/COMMUNICATION. Comme ce plan a été réalisé de manière collégiale par le Gouvernement Malgache, le Système des Nations Unies (SNU), les membres du Comité Permanent (IASC) et tous les membres du

³ En décembre 2007

CRIC, il a été convenu qu'il serait intitulé « Plan de Contingence du Comité Permanent et du Gouvernement » et qu'il serait l'outil de référence pour la communauté humanitaire active à Madagascar pour la saison 2007 – 2008.

Il est à noter qu'auparavant, en juillet 2003, un atelier pour la mise en place d'une Plate-forme nationale de la Stratégie internationale de Prévention des Catastrophes s'est tenu à l'initiative du Conseil national de Secours (CNS) et avec l'appui du Bureau régional pour l'Afrique de l'ISDR (*International Strategy for Disaster Reduction*) ou SIPC (Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes). L'objectif était de formaliser le rôle du CRIC comme Plate-forme nationale pour la SIPC. Le projet de loi sur la Politique nationale de gestion des risques et des catastrophes a été présenté à l'occasion de ce forum.

3.1.1. Mécanismes et structures institutionnelles de la GRC à Madagascar

Les entités institutionnelles impliquées dans la GRC regroupent : le CRIC, le BNGRC, le CNGCR et le CPGU. A Madagascar, le cadre institutionnel de la Plate-forme nationale pour la GRC n'est pas encore fixé légalement. Toutefois, même sans statut juridique, on peut qualifier le Comité de Réflexion des Intervenants en cas de Catastrophes, appellation actuelle du Comité Restreint d'Intervention en cas de Cataclysm (CRIC) comme une Plate-forme nationale (PN-GRC) par le fait qu'il réunit l'ensemble des intervenants sur les catastrophes et ce à toutes les étapes.

3.1.2. Les acteurs dans la gestion des Risques et de Catastrophes

Les partenaires actuels et/ou potentiels de la plate-forme nationale chargée de la GRC sont très brièvement présentés ici et comprennent les Agences des Nations Unies - les ONG Nationales et Internationales - les Organisations, Bureaux et Offices Gouvernementaux .

Les Agences des Nations Unies

Rassemblent le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance – *UNICEF* ; le Programme Alimentaire Mondial – *PAM*; la FAO ; l'OMS ; le Bureau du Coordinateur Résident pour les affaires humanitaires – *OCHA* ; le PNUD ; le FNUAP ; le bureau de la Banque Mondiale ; ONUSIDA;UNDSS.

Les ONG Nationales actives dans la GRC

Ce sont notamment : La Croix Rouge Malgache ; le SAF / FJKM ; le CARITAS ; l'ASOS ; le CDA (Conseil de Développement d'Andohatapenaka) ; le *DEVELOPPEMENT – FORMATION – SERVICES* (DF Services).

Les ONG Internationales

Ce sont : la Plate Forme d'Intervention Régionale Océan Indien - *PIROI* ; CARE ; Médecins du Monde ; PSI ;MEDAIR ;Catholic Relief Services ; Agro Action Allemande ; Handicap International.

Les autres Organisations, Bureaux et Offices Gouvernementaux

Le *FID* ; l'*Office National de Nutrition* ; l'*Institut d'Observation Géophysique* d' Antananarivo; L'*APIPA*; *Météo Madagascar* ; l'*Office de Lutte contre les Epanchements Pétroliers*; le Service d'Urgence Catastrophes du Ministère de la Santé (*SUCA*) .

3.2. Leçons à tirer pour améliorer la Plate-forme nationale pour la RRC à Madagascar

3.2.1. Synthèse des bonnes pratiques à renforcer

Le CRIC organe de la Plate-forme nationale de la GRC

L'organisation du Comité de Réflexion des Intervenants en Catastrophes (représenté par le schéma ci-dessous) est un bon modèle de Plate-forme nationale pour la GRC. Le CRIC fonctionne au travers de ses groupes sectoriels. La coordination sectorielle se fait au niveau des commissions du CRIC présidées par un représentant du ministère technique de tutelle. Suite à l'adoption en Avril 2007 de «l'approche de Responsabilité Sectorielle ou approche par Cluster», ces commissions ont été renforcées par la nomination d'une agence internationale comme membre de ce comité qui intervient comme point focal et soutient l'action du président.

L'approche cluster, qui responsabilise tous les acteurs, a permis de développer un tissu national mobilisant une diversité d'acteurs autour de la problématique de la GRC. Cette approche facilite aussi la rapidité de la préparation et de la réponse en cas de catastrophe notamment, les cyclones cycliques. L'approche sectorielle et le mandatement clair des agences selon des domaines spécifiques d'intervention en collaboration avec le secteur étatique permettent des réponses rapides, souples et adaptées. La réponse apportée face aux cyclones « FAME » et « IVAN » montre l'efficacité de cette forme d'organisation.

Il existe actuellement 9 groupes sectoriels, dont 6 sont opérationnels depuis 2007 (Agriculture, Eau et assainissement, Logistique, Nutrition et Sécurité Alimentaire, Santé et Education). Les autres groupes sectoriels Abris et Non vivres, et IEC sont en cours de mise en place. Les deux derniers seront constitués en réseau du fait de leur caractère transversal.

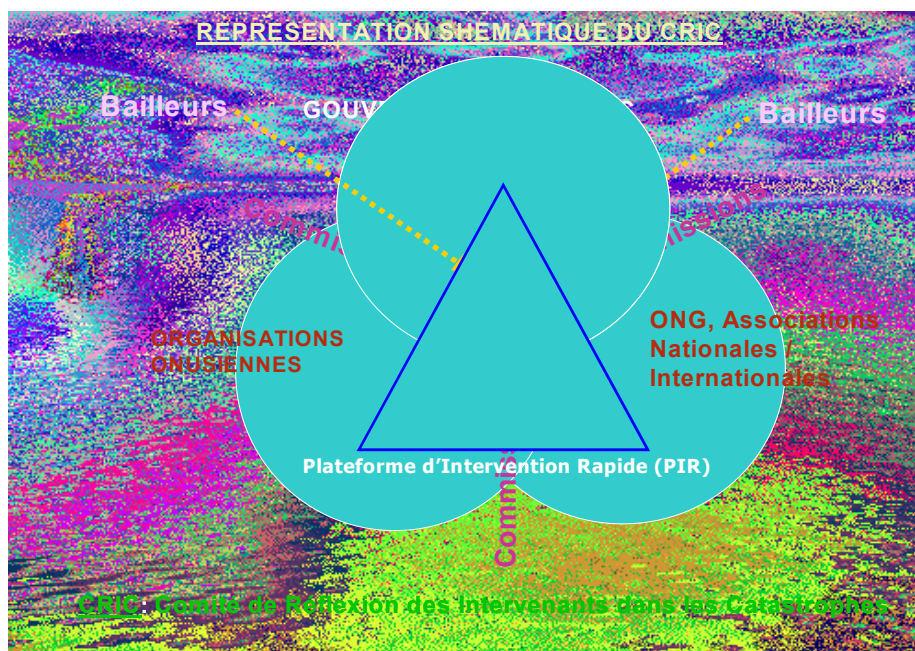


Figure 1 : Organisation et fonctionnement du CRIC

Par ailleurs, dans le cadre de l'UNDAF, les Systèmes des Nations Unies ont créé un Groupe Thématique Prévention et Gestion des Catastrophes (GTPGC) présidé par l'UNICEF et qui réunit hebdomadairement les points focaux « Urgence » des différentes Agences. Ce Groupe Thématique est transversal et multisectoriel.

Une pratique à signaler est la mise en place d'évaluations rapides, effectuées sur la base de la fiche « Enquête Initiale Multi Aléas (EIMA)» dont la terminologie a été définie par le CNGRC en collaboration avec les autorités locales concernées, le BNGRC et les partenaires du CRIC. La fiche EIMA est ensuite déposée auprès des communes.

La mise en place du CRIC a permis de supprimer la multiplicité des sources d'information et des circuits transactionnels. A cet effet, une seule instance d'information existe et elle devient plus fiable et plus rapide.

Le point focal de la Plate-forme nationale pour la GRC

Le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes ou BNGRC dont les missions sont définies par le décret n° 2006-904 du 19 décembre 2006 est le bras opérationnel du CRIC. Il est le point focal de la Plate-forme nationale pour la GRC. L'avantage d'un point focal est d'avoir une structure de coordination de la mise en œuvre des programmes et plan relatifs à la GRC présentés par les départements ministériels, organismes, société civiles ou communautés locales (mesures et actions).

Un organe chargé de la Gestion de Risques et Catastrophes

Le Conseil National de Gestion des Risques et Catastrophes ou CNGRC est l'organe chargé de mettre en œuvre la loi n° 2003-010 du 05 septembre 2003 relative à la Politique Nationale sur la Gestion de Risques et Catastrophes. Il est présidé par le Premier Ministre, et a comme Vice-président le Ministre chargé de l'intérieur. Il regroupe les départements ministériels concernés par les risques spécifiques, et offre une opportunité pour donner une base juridique et toute la priorité nécessaire aux actions (plans, politiques et programmes sectoriels) de la GRC/RRC à Madagascar.

3.2.2. Synthèse des difficultés et obstacles à éviter

La difficulté d'institutionnalisation du CRIC

De simple organe de coordination générale entre Bailleurs de fonds, ONG et gouvernement malgache lors de sa création en 1996 (Comité Restreint d'Intervention en cas de Cataclysmes), le CRIC est actuellement la Plate-forme nationale de la GRC. Cependant le flou artistique concernant l'institutionnalisation du CRIC montre les difficultés de l'exercice.

La tendance à la prolifération des institutions

Aux organes de type stratégique à qui l'on confère des rôles opérationnels (CNGRC, CPGU) s'ajoutent plusieurs institutions (CRIC, BNGRC) à qui sont conférés les mêmes rôles opérationnels. Dans cet environnement institutionnel cosmopolite et très souvent aux contours juridiques flous, le CRIC a du mal à s'afficher comme Plate-forme nationale au sens de l'ONU/SIPC du terme.

L'incohérence des actions

Compte tenu de la multiplicité des acteurs de la GRC, il est nécessaire que les membres du CNGRC et surtout du CRIC aient une vision commune des mécanismes de coordination institutionnelle et de prise de décision, afin d'éviter le risque d'incohérence dans les actions.

Activités limitées à des actions de réponse

Le caractère cyclique des cyclones à Madagascar a conduit le CRIC à focaliser ses interventions sur les composantes préparation et réponses au détriment des autres aspects de l'approche de la RRC notamment, la prévention et la mitigation.

Difficulté sur la révision de la Stratégie nationale relative à la GRC

Le CNGRC est chargé, entre autres, de définir la stratégie nationale relative à la GRC et de fixer la politique nationale en matière de GRC. Or le rôle du CNGRC en tant qu'organe chargé d'émettre une orientation générale en matière de GRC est relativement flou dans les dispositions de l'article 19 du décret n° 2005-866 du 20 décembre 2005. Ceci est peut-être dû à l'origine de sa tendance à prioriser les mesures opérationnelles plutôt que stratégique.

Tendance à des missions de planification sectorielle

L'obligation pour les ministères membre du CNGRC, et pour toute entité dont les activités présentent des risques certains d'établir un plan de soutien et un plan d'urgence tendent vers l'aspect sectoriel de la planification, ce qui favorise l'incohérence et la redondance des actions de planification.

Manque de représentation de certains acteurs dans la GRC

Les autorités locales et la communauté des scientifiques/chercheurs ne sont pas représentées dans le CNGRC, organe stratégique pour la GRC. Ceci peut amener une faiblesse dans son rôle d'orientation. Par ailleurs la GRC étant un domaine complexe, une certaine connaissance scientifique est souvent nécessaire, notamment, dans les domaines de la santé, l'économie, transports, sciences biologiques, et sciences sociale.

3.2.3. Propositions de « modèle » pour le renforcement de la plate-forme nationale pour la GRC

Organisation et ancrage institutionnel des entités

Le schéma suivant propose un modèle d'organisation et de fonctionnement, basé sur l'expérience malagasy de la GRC.

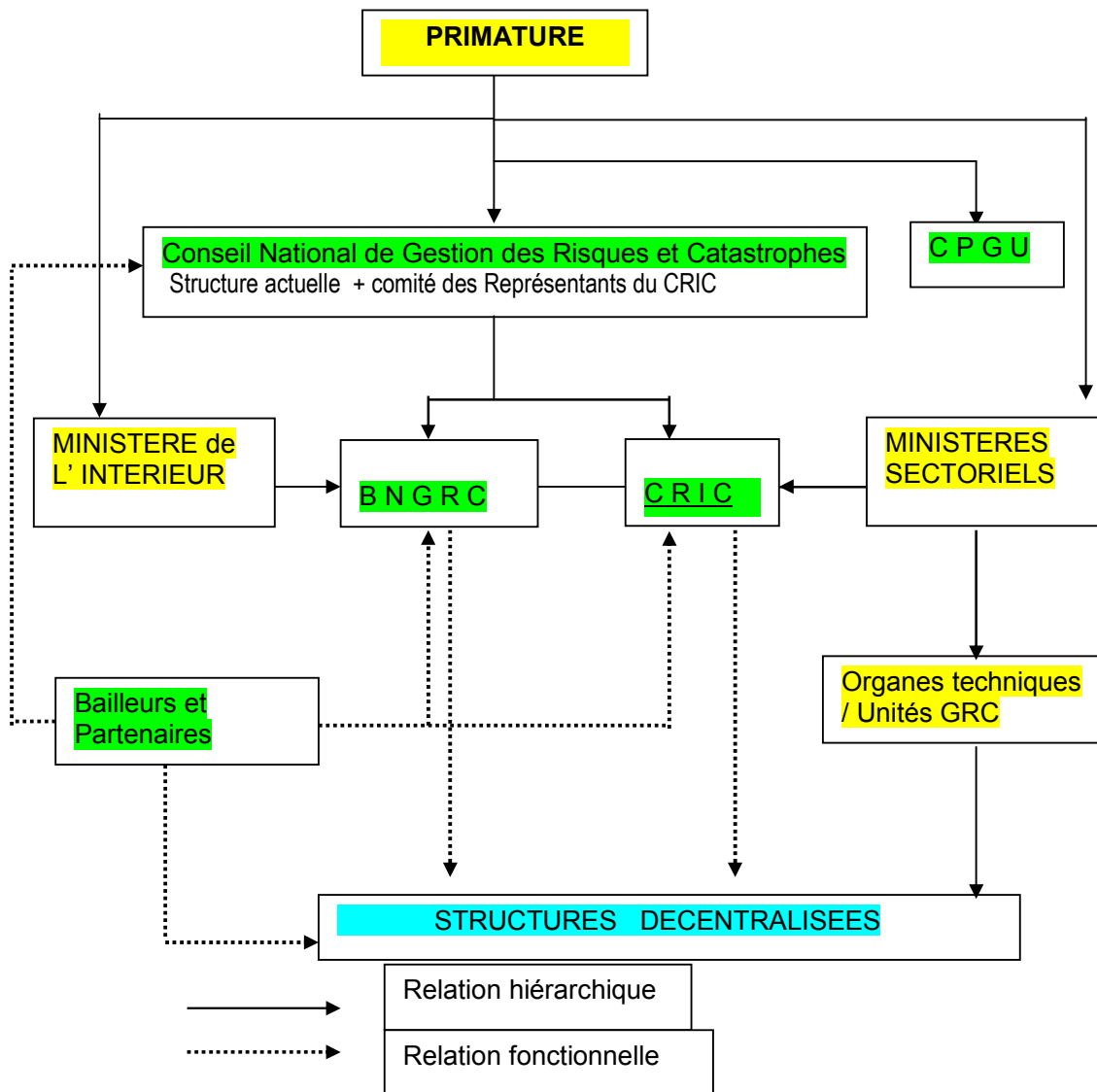


Figure 2 : Dispositif et mécanisme institutionnels de la GRC à Madagascar

Dispositions financières et comptables

Par ailleurs, en matière de ressources financières, le schéma suivant a été proposé :

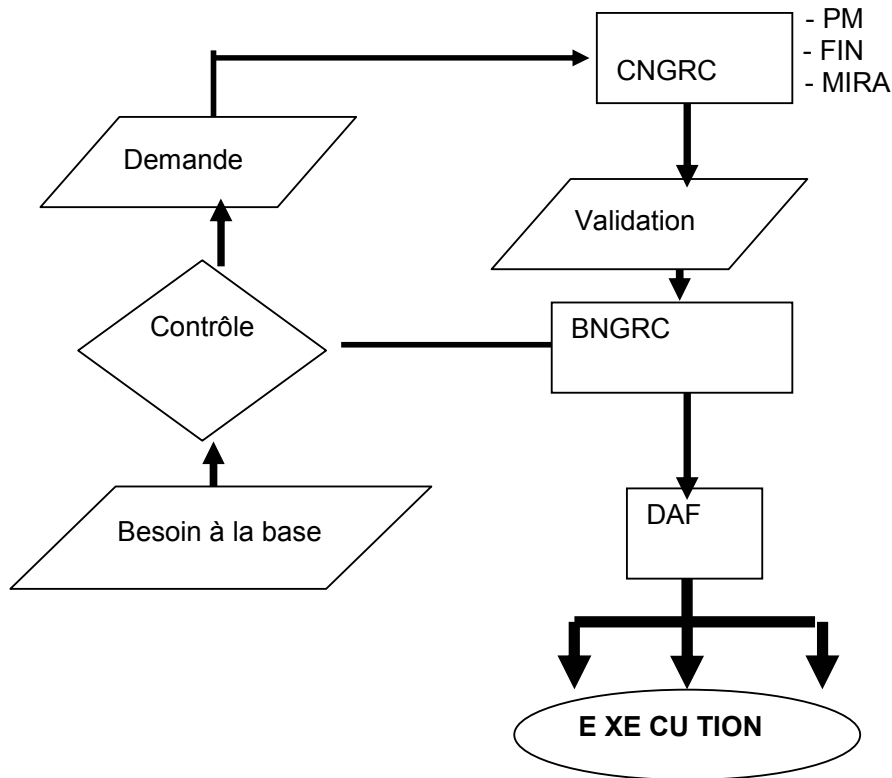


Figure 3 : Dispositions financières et comptables pour la PNIGRC

La mutation du CRIC en PNIGRC

L'atelier de juillet 2003 sur la formalisation de la Plate-forme nationale de la SIPRC à Madagascar a établi les recommandations suivantes, qui peuvent être considérées comme un modèle de « plan de renforcement d'une Plate-forme nationale RRC/GRC » :

- La Plate-forme Nationale prendra le nom de Plate-forme Nationale des Intervenants en Gestion des Risques et des Catastrophes ou PNIGRC,

- les principaux objectifs de la PNIGRC sont : (1) renforcer la coopération régionale entre les Plates-formes nationales et le Secrétariat de l'ONU/SIPRC ;(2) développer un réseau efficace entre les Plates-formes nationales de façon à garantir un support politique et technique pour la mise en œuvre de la SIPRC.

- les objectifs spécifiques pour la PNIGRC sont : renforcer la coopération des parties prenantes dans le domaine de la GRC, afin de mettre en œuvre la stratégie nationale de GRC.

- Les membres de la PNIGRC comprennent :

- la Présidence de la République,
- la Primature,
- les Départements ministériels,
- les gouverneurs provinciaux,
- les représentants du Sénat et de l'Assemblée nationale,
- les organes multi-sectoriels,

les ONGs internationales et nationales,
les agences des Nations Unies,
les missions bilatérales et multilatérales,
le secteur privé,
les professionnels travaillant dans le domaine de la GRC,
les médias.

- La Plate-forme nationale SIPRC devra avoir son propre secrétariat avec ses ressources financières.

- Les activités à entreprendre dans l'immédiat incluent :

- le renforcement des capacités de ses membres,
- la mise en réseau
- la participation à divers ateliers et conférences
- le développement de base de données sur la réduction des catastrophes
- l'harmonisation de la terminologie.

Aider à la préparation d'un Plan national de gestion des risques et catastrophes et à la légalisation de la Plate-forme nationale de la SIPRC
faire l'inventaire de la coopération régionale et internationale
procéder à l'affectation de deux cadres civils à la Plate-forme nationale de la SIPRC.

Sur le plan de la capacité institutionnelle, les recommandations concernent :

- l'évaluation d'un système d'information et de Communication pour la Gestion des Catastrophes (qui a été placé sous la responsabilité de CARE, des Autorités locales et des membres de la Plate-forme nationale de la SIPRC)

- l'organisation de sessions d'information à l'intention des membres de la Plate-forme nationale de la SIPRC sur le DSRP (document de stratégie de réduction de la Pauvreté)

- la mise en place d'un TASK FORCE pour développer le Plan national de GRC à valider lors d'un atelier national (délai de 3 mois)

- déposer une requête auprès du Gouvernement pour l'établissement de Fonds spéciaux pour la GRC (via le système de taxation par exemple) afin d'éviter les procédures bureaucratiques en périodes de crises

- la création d'un Centre National des Opération d'Urgences et Secours.

Dans le domaine des Plaidoyers : les ONGs nationales et les organisations internationales devraient inclure dans leurs activités la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes.

4. RECOMMANDATIONS GENERALES POUR L'APPUI AUX PLATES-FORMES NATIONALES pour la GRC/RRC

4.1. Le support à la mise en place de la PN RRC/GRC

Lien entre OMD et RRC

L'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) reste intimement liée à la nécessité d'une prise en charge correcte et complète de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes dans les pays en développement (dixit Ingrid Cyimana, représentante-résidente du PNUD au Sénégal). L'appui au gouvernement par le lancement de programme de prévention, de réduction des risques et de gestion des catastrophes naturelles, avec le soutien des agences des Nations Unies peut faire avancer les choses.

Les approches à appuyer par l'ONU/SIPC

Le risque de catastrophe naturelle peut être atténué par une meilleure capitalisation des expériences nationales et l'adoption de meilleures pratiques (inspirées des succès des autres pays) en matière de réduction des catastrophes et leur intégration dans les politiques de développement. Les appuis devraient se focaliser sur des actions répondant à cette approche.

L'appui de l'ONU/SIPC et des autres partenaires du système de la SIPC est encore souhaitable, afin d'aider à la mise en place de l'instance consultative et représentative pour la RRC, sur les points suivants :

- l'établissement d'un dialogue stratégique à travers les débats entre les membres qui représentent les acteurs/bénéficiaires de la politique de gestion pour la RRC ;
- l'élaboration d'un cadrage en amont et l'accompagnement en aval pour que tous les acteurs s'approprient des mesures de prévention et de la préparation des risques et menaces dès la conception jusqu'au suivi et contrôle ;
- l'anticipation sur le Programme de Travail Annuel des différents intervenants et des ministères sectoriels pour l'évaluation de l'état sur le recensement des risques et leur connaissance;
- la prise d'initiatives pour réduire au minimum les vulnérabilités du pays aux catastrophes à travers ses missions d'orientation.

4.2. Le renforcement de la PN pour la RRC/GRC existante

Orientation et processus proposés à Antananarivo

Les participants à l'atelier d'Antananarivo (Madagascar) sur le renforcement de la Plateforme nationale pour la SIPC ont recommandé trois grandes orientations : le Renforcement institutionnel, la Promotion sectorielle de la Gestion du risque et la Coopération régionale.

Le Renforcement institutionnel peut se traduire, au niveau national, par la diffusion des documents servant d'outils pour l'élaboration du plan national de gestion des catastrophes et la mise à jour de la stratégie nationale de prévention des catastrophes, ainsi que sa coordination. Le renforcement peut se traduire aussi par des appuis pour la réflexion, la formulation de programme sectoriel, à partir de plans directeurs. Ces supports sont aussi nécessaires au niveau régional/local (Plan d'action pour les plans régionaux).

Le renforcement des capacités de Gestion des Désastres s'adresse aux organes spécifiques comme le BNGRC ou le Centre National des Opérations d'Urgence (CNOU). Parmi les mesures à préconiser il faut citer l'installation d'un Système d'Information Communal (SIC) et son intégration dans le Plan Communal de Développement (PCD), l'opérationnalisation d'un Système National d'Alerte Précoce (SNAP).

La promotion intégrale et sectorielle de la gestion du risque nécessite la création de Fonds pour les Catastrophes, à prévoir dans la loi des Finances en n'oubliant pas les Collectivités Territoriales Décentralisées.

Enfin dans le domaine de la Coopération bilatérale et multilatérale, il a été demandé une collaboration régionale entre les plates-formes nationales ISDR et le Secrétariat UN/ISDR. Ceci peut conduire au développement d'un réseau des PN de façon à garantir un appui politique et technique dans la mise en œuvre de la SIPC.

Le renforcement du rôle d'organe stratégique

Des appuis dans la mise en œuvre des stratégies nationales pourront se concentrer sur :

- Le développement des mécanismes institutionnels en vue d'améliorer la gestion des risques et des catastrophes

- établissement de centre de districts opérationnels qui auront la capacité de conduire des activités concernant la prévention, l'atténuation des risques et le planning des activités en réponse aux catastrophes naturelles
- L'amélioration des analyses des risques et vulnérabilités à travers le développement de données pertinentes au niveau des districts, préfectures ou sous-préfectures.

Le fonctionnement d'une Plate-forme nationale de la RRC/GRC pourrait être grandement facilité avec la mise en place d'un réseau de Volontaires des Nations Unies Nationaux, participant à la sensibilisation des populations des zones à risques et à la formation à l'approche communautaire de gestion et prévention des risques. Pourvu de moyens de communication performants ce réseau de VNU Nationaux constitue un véritable dispositif d'échange d'informations.

L'intégration systématique de la RRC dans les programmes de développement

D'une manière générale l'objectif du PNUD dans le futur visera l'intégration systématique de la considération des risques et catastrophes dans les programmes de développement, de même que la décentralisation de la gestion et la pérennisation du système de financement de ce secteur. Dans ce sens, il sera nécessaire d'appuyer la mise en place d'un système intégré et opérationnel d'information, de cartographie et de surveillance des catastrophes naturelles à travers les structures locales.

5. CONCLUSION

Les acteurs concernés s'accordent à dire que la mise en place d'une Plate-forme nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes devra s'appuyer sur les Dispositifs institutionnels déjà existants (la Direction de la Protection civile et la Commission Nationale de Protection Civile pour le cas du Sénégal- Conseil Nationale pour la Gestion des Risques et Catastrophes et Bureau National pour la Gestion des Risques et Catastrophes à Madagascar). Les principes directeurs selon le Cadre d'Action de Hyogo demandent l'intégration des autres partenaires du secteur privé et de la société civile (ONG, OCB, médias), avec le soutien des agences internationales. De fait, la participation de tous les acteurs (Etat, élu, société civile, groupement de femme, population locale, groupement des experts, médias...) est indispensable. Cette représentation doit être équilibrée et à tous les niveaux. La Plate-forme nationale de la RRC/GRC devra jouer un rôle d'interface entre les différents acteurs concernés et servir de cadre de concertation et d'harmonisation des interventions pour la RRC/GRC.

La gestion des risques et catastrophes sur le long terme nécessite l'existence d'un consensus qui pourrait être matérialisé par un document où toutes les parties prenantes ont témoigné de leur engagement à respecter les droits et obligations afférents à leur objectif commun. Au Sénégal la Charte Nationale sur le Dialogue Social (établi entre l'Etat, le syndicat et le patronat) constitue un modèle qui peut servir pour établir un consensus et une base de référence.

A l'exemple de Madagascar, la mise en application du Cadre d'Action de Hyogo (CAH) (appropriation nationale et leadership national) et l'adoption de «l'approche de Responsabilité Sectorielle ou approche par Cluster» a permis d'une part d'officialiser sa Plate-forme nationale de la GRC et de mieux organiser son fonctionnement à travers des groupes sectoriels renforcés d'autre part.

Il existe encore un certains nombres de défis auxquels il faut faire face et des recommandations, que ce soient sur le plan national, régional ou international, qui ont été présentées dans les paragraphes précédents et qui permettront peut-être aux responsables de tracer le chemin à suivre.